



Communiqué

le 29/03/2019

Proposition de loi adoptée : les PATS peuvent enfin être représentés dans les CASDIS !

Le 26 mars 2019, le Parlement a définitivement adopté une proposition de loi permettant aux personnels administratifs, techniques et spécialisés (PATS) d'être représentés au sein des conseils d'administration des services départementaux d'incendie de secours.

Dès 2016 nous défendions cette position par le biais d'amendements déposés et défendus à l'assemblée nationale mais aussi au Sénat à l'occasion d'une proposition de projet de loi (PPL). Cette revendication historique du SNSPP-PATS se concrétise enfin, et permettra aux personnels relevant des filières administratives, techniques et spécialisées des SDIS de siéger avec une voix consultative au sein des CASDIS lors du prochain renouvellement prévu en 2020.

Le SNSPP-PATS se félicite de cette reconnaissance légitime.

Dans cet esprit, il poursuit ses travaux avec l'objectif constant de garantir aux services d'incendie et de secours les moyens d'accomplir leurs missions ainsi que de soutenir et protéger l'ensemble des personnels dans leur engagement quotidien.

Contact Presse : SNSPP-PATS 05.57.15.24.18